



LA COMMISSION DE COORDINATION GÉRIATRIQUE (CCG)

C'EST QUOI ?

Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

DANS QUEL BUT ?

- Faciliter les échanges entre les professionnels de santé salariés de l'Ehpad, les professionnels de santé libéraux intervenant, les résidents et leur famille concernant l'amélioration de la prise en soins des résidents.
- Améliorer la qualité d'accompagnement des résidents.
- Faire le point sur le projet de soins de l'établissement.

À QUELLE FRÉQUENCE ?

- Minimum 2 fois par an.

QUEL EST SON RÔLE ?

Sous la responsabilité du MEDEC (médecin coordonnateur), la CCG propose de réfléchir en équipe sur les thèmes suivants :

- le projet de soins de l'établissement et sa mise en œuvre ;
- la politique du médicament ;
- le contenu du dossier type de soins ;
- le rapport annuel d'activité médicale de l'établissement ;
- le contenu et la mise en œuvre de la politique de formation des professionnels de santé ;
- l'inscription de l'établissement dans un partenariat avec les structures sanitaires et médico-sociales et les structures ambulatoires du secteur au titre de la continuité des soins ;
- la promotion des bonnes pratiques gériatriques ;
- le partenariat avec les structures sanitaires et ou médico-sociales.

AVEC QUI ?

- Le directeur de l'établissement ou son représentant.
- Les médecins salariés de l'établissement.
- Le pharmacien gestionnaire d'une pharmacie à usage intérieur mentionnée.
- Le cadre de santé ou l'infirmier diplômé d'État en charge de la coordination de l'équipe soignante au sein de l'établissement.
- Les infirmiers diplômés d'État salariés de l'établissement.
- Les psychologues de l'établissement.
- Les masseurs-kinésithérapeutes salariés de l'établissement.
- Les ergothérapeutes salariés de l'établissement.
- Les psychomotriciens salariés de l'établissement.
- L'ensemble des professionnels de santé intervenant dans l'établissement à titre libéral.
- Le pharmacien d'officine.
- Un représentant du conseil de la vie sociale de l'établissement.